



Molières-sur-Cèze, le 12 Décembre 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

Madame,

Vous êtes cordialement invité(e) à assister au Conseil Municipal qui aura lieu

Le lundi 18 décembre 2023 à 18h30

La réunion du Conseil Municipal se déroulera dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.
Je vous prie de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La Maire,
Florence BOUIS



Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2023

Ordre du jour :

1. FOURNITURE ELECTRICITE : CHOIX DU PRESTATAIRE
2. CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
3. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GRANERIE
4. BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT : ANNULATION FACTURE D'EAU
5. BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES
6. BUDGET PRINCIPAL : OUVERTURE DE CREDIT D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BUDGET
7. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA
8. RENOUELEMENT CONVENTION ADHESION AU SERVICE COMMUN DES ADS
9. TRAVAUX ENFOUISSEMENT ELECTRICITE
10. 4EME EDITION DU « MUSIQUE SUR CEZE FESTIVAL »
11. QUESTIONS DIVERSES
12. POINT SUR LE DOSSIER DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Quelques informations :

1. FOURNITURE ELECTRICITE : CHOIX DU PRESTAIRE :

Le contrat de fourniture d'électricité auprès d'EDF arrivant à échéance au 31 décembre 2023, un appel d'offre a été lancé. Un vote doit être réalisé afin de choisir le prestataire pour les deux prochaines années.

2. CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

En raison des travaux d'assainissement importants à venir une commission d'appel d'offre doit être mise en place, afin de décider de l'attribution du marché public.

Celle-ci doit être composée du maire et de trois membres titulaires du conseil municipal élus en son sein. Les membres de la CAO font l'objet d'une élection par l'assemblée délibérante.

3. MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX GRANERIE

Après validation des travaux d'opportunité le 6 novembre 2023, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CEREG, dont le devis est à étudier (voir pièce jointe).

4. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Annulation facture d'eau

A la demande des services de trésorerie, il convient d'annuler 1 facture d'eau émise en 2022 car règlement déjà émis.

5. BUDGET PRINCIPAL : Décisions modificatives :

En 2022, au titre du filet de sécurité inflation, la commune de Molières-sur-Cèze a perçue la somme de 10172 euros. Or après vérification la collectivité n'est pas éligible au dispositif et le montant de l'acompte sera prélevé. Un mandat sur l'exercice 2023, au compte 678, sera émis pour la totalité de la reprise. Il convient donc d'augmenter les crédits au compte 678.

Au chapitre 012 les crédits sont insuffisants, il conviendra de trouver des crédits pour combler le manque.

6. BUDGET PRINCIPAL : Ouverture de crédit avant le vote du budget principal et d'investissements

Il conviendra d'autoriser Madame la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget principal.

7. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Assujettissement à la TVA :

En prévision des travaux d'investissement à venir l'assujettissement à la TVA de ce budget sera soumis au vote.

8. RENOUVELLEMENT CONVENTION ADHESION AU SERVICE COMMUN ADS :

Renouvellement de la convention pour 2023-2025 avec modification de l'étendue de la prestation (Article 1-1), à savoir changement du choix 1 vers le choix 2 (voir copie jointe).

9. TRAVAUX ENFOUISSEMENT ELECTRICITE :

Il conviendra de valider le montant des travaux et des subventions concernant la mise en discrétion des réseaux électriques (Éclairage Public, Téléphonie, Distribution des abonnés).

10. 4^{ème} EDITION DU MUSIQUE CEZE FESTIVAL :

Il conviendra d'autoriser Madame la maire à faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes.

11. QUESTIONS DIVERSES :

12 . POINT SUR LE DOSSIER DE L'ECLAIRAGE PUBLIC